

**Département  
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 43**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

-----

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 09.07.2025  
Convocation faite  
Le 25.07.2025**

**Délibération  
N°2025-07-142**

**Aide de la Communauté  
de Communes aux Etudes  
Supérieures (ACCES) :  
approbation du bilan  
de l'année universitaire  
2024-2025 et prorogation du  
règlement pour 2025-2026**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----

## **EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>mes</sup> Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** M. Richard CHRISMONT (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M<sup>me</sup> Magali CAPLET), M. André ESCOBAR (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), MM. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Gérald GIULIANI, M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu la délibération n°2000-12-174 du 21 décembre 2000, instaurant une aide au profit des étudiants de la Communauté,

Vu la présentation faite, par M. Fabien PRIGNON, Vice-Président en charge de la santé, de la vie sociale et de la formation, du bilan de l'ACCES, pour l'année 2024-2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission Formation et Vie Sociale du 17 juin 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **approuve** le bilan de l'ACCES pour l'année universitaire 2024-2025, qui fait état, pour les 19 communes, d'un engagement de 182 990 € pour 267 dossiers déposés et 244 étudiants aidés,
- \* **approuve** la prorogation du règlement pour 2025-2026 avec maintien d'une majoration de 15 % au plafond des ressources et 10% aux valeurs des échelons, par rapport aux barèmes de l'Etat parus le 19 avril 2025, pour la rentrée universitaire 2025-2026,
- \* **approuve** les propositions de modifications du règlement pour l'année universitaire 2025-2026 comme suit :
  - Prise en compte des enfants rattachés en référence au dernier avis d'imposition et non plus à la date du 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours (comme les bourses d'État),
  - Autorisation des attestations officielles émises directement par les établissements qui refusent d'utiliser les certificats d'assiduité de la CCARM,
  - Ajout au règlement des points de charge relatifs à une situation de handicap ou aidant (cf. règlement des bourses d'État),
  - Mise à jour de la liste des pièces à fournir : attestation du CROUS ou du Conseil Régional à supprimer.

Pour extrait conforme

Le Président,  
Bernard DEKENS

